

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR. 4 MAI

## Le droit d'interpellation

Un député, ancien procureur général, connu pour la modération de ses opinions républicaines, M. Flandin, en un mot, a proposé de consacrer une séance par semaine — celle du jeudi — à la discussion des interpellations. Seules, les interpellations auxquelles la Chambre reconnaît un caractère d'urgence pourraient être discutées un autre jour.

A première vue, l'idée est soutenable. A droite comme à gauche, on mésuse souvent du droit d'interpellation. On porte, à la tribune, des tas de questions oiseuses, sans autre but que de tirer un pétard qui, le plus ordinairement, fait long feu ! Si on désencombraient un peu l'ordre du jour de ce fatras, il resterait plus de temps pour examiner les affaires sérieuses et ce serait profit pour tous. Cependant la réflexion vient que le droit d'interpellation, surtout exercé par les minorités, est la sauvegarde de leurs droits, le seul moyen qu'elles aient d'appeler l'attention du pays sur certains actes du gouvernement que celui-ci ne serait pas fâché d'envelopper d'une ombre discrète. Et dès lors on est amené à se demander s'il ne vaut pas encore mieux subir les abus attachés au *statu quo* que d'entraver, ne fût-ce que dans une légère mesure, l'exercice d'une faculté si nécessaire.

Il est bien vrai qu'un bon emploi de la séance du jeudi permettrait d'écoiler dans un laps raisonnable un bon stock de questions. Le risque c'est que quelques-unes, celle précisément que le gouvernement désire le plus écarter, ne se trouvent renvoyées à une date où elles n'offriront plus qu'un intérêt rétrospectif. La ressource que conserverait la Chambre de discuter à bref délai celles qu'elle jugerait particulièrement pressantes, ne présente à cet égard qu'une garantie à peu près illusoire. Elle le serait, dans l'espèce, d'autant plus que M. Flandin propose d'appliquer à ce cas une procédure toute spéciale.

Pour qu'une interpellation fût déclarée urgente, la majorité ordinaire, calculée sur le nombre des votants, ne suffirait pas ; il y faudrait la majorité absolue « des membres composant la Chambre », soit quelque chose comme 300 voix — une de ces majorités qu'on n'atteint jamais. Dans ces conditions, le gouvernement serait toujours maître de la situation. La Chambre a vu poindre là une intention un peu suspecte, et c'est sans doute la raison pour laquelle, après avoir, dans le premier moment, voté l'urgence de la proposition Flandin, elle s'est refusée à les discuter immédiatement. Du moment qu'on réfléchira, il se pourrait bien que ce fût une affaire enterrée.

Au reste, il ne faut pas trop regretter ce recul. Pour le moment, l'ordre du jour est vide à ce point que, quand la Chambre n'a plus d'interpellations à discuter, elle est obligée de clore de bonne heure sa séance et de s'ajourner à quatre jours de date. C'est ce qui est arrivé mardi. La foire n'est donc pas sur le pont.

Interpellez, messieurs les députés, vous avez encore du temps devant vous. On s'occupera des « vraies » affaires, à la Chambre, quand il n'y aura plus occasion d'embourner le gouvernement.

## ENTERREMENT

### Du procès de Cornélius Herz

Le tribunal civil de la Seine vient d'homologuer une transaction intervenue entre M. Lemarquis, M. Imbert (au nom des héritiers Reinach) et M. Cornélius Herz, au sujet du fameux procès en restitution dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs. Voici les parties intéressantes de cette transaction :

« Article 1<sup>er</sup>. — Le montant des sommes auxquelles la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama pourrait avoir droit, soit contre la succession bénéficiaire de Monsieur le baron de Reinach, soit contre M. Herz, est fixé, à forfait et à titre transactionnel sur procès, au chiffre de trois millions cinquante mille francs ; cette somme appartiendra à Monsieur Lemarquis et ses qualités et sera encaissée par lui en exécution de l'article 3 de la loi du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-treize.

» Art. 2. — Cette somme de trois millions cinquante mille francs sera supportée, savoir : jusqu'à concurrence de quinze cent mille francs par Monsieur et Madame Herz ; et jusqu'à concurrence de quinze cent cinquante mille francs par M. Imbert et ses-  
dons.

» Tous les comptes actifs et passifs ayant pu exister entre les signataires du présent acte sont définitivement éteints, leurs prétendues causes de créance sont abandonnées de part et d'autre, et toutes actions judiciaires anéanties. Un déistement des plaintes déposées au parquet de Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de la Seine contre Monsieur Herz sera adressé à l'autorité judiciaire dans le jour qui suivra l'homologation des présentes.

» Dans le même délai, Monsieur Imbert et ses-qualités fournira à Monsieur et Madame Herz main levée pure et simple, entière et définitive de toutes inscriptions, oppositions, saisies, séquestres et empêchements quelconques qui existent ou peuvent exister contre Monsieur et Madame Herz.

Cette transaction est signée : Juliette de Reinach, Marcel Louvet, Bianca Laroni Herz, Pierre Gautron, G. Lemarquis, A. Imbert.

Comme suite et en exécution de cette transaction, M. Imbert, administrateur de la succession Reinach, et M. Gautron, liquidateur de la Compagnie de Panama, vont retirer les plaintes qu'ils avaient formées contre Cornélius Herz, plaintes sur lesquelles est basée la demande d'extradition.

Et voilà comment M. Herz peut, aujourd'hui, congédier ses médecins, balayer les inspecteurs de police et les surveillants, remercier les pharmaciens, reprendre son ancien petit train-train et même, au besoin, aller se faire pendre où il lui plaira.

## INFORMATIONS

### La médaille coloniale

Par décret de M. le Président de la République en date du 30 avril,

Et par modification à l'article 4<sup>er</sup> du décret du 6 mars 1894,

Le droit à l'obtention de la médaille colo-

niale est acquis pour les troupes de la guerre qui ont pris part, en Algérie, à la « conquête de la Grande-Kabylie », du 1<sup>er</sup> septembre 1858 au 15 juillet 1857.

### Pour les pauvres de Lyon

M. Casimir Perier, président du conseil, en quittant Lyon, a laissé au préfet du Rhône, pour être remise au maire de Lyon, une somme de 4,500 fr. destinée au bureau de bienfaisance.

### Les poursuites contre M. Toussaint

C'est aujourd'hui vendredi que la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Toussaint entendra le garde des sceaux.

Certains journaux ont annoncé que le ministre de la justice serait disposé à retirer la demande en autorisation de poursuites qu'il a transmise à la Chambre. Cette nouvelle n'est pas exacte, car il appartient à la Chambre seule de décider si la requête qui lui a été présentée par le garde des sceaux est ou non fondée.

### Accident à Trignac

Comme on craignait, le premier mai, des désordres à Trignac, M. Planacassagne, sous-préfet de Saint-Nazaire, accompagné de son secrétaire, s'était rendu à Trignac.

Malheureusement, un accident s'est produit. Au moment où son coupé arrivait à la hauteur du pont de Méans un omnibus, venant en sens inverse, l'a culbuté. Le sous-préfet a été blessé à la jambe droite.

Son état est, à présent, aussi satisfaisant que possible.

### Le Crédit Foncier contre Sarter et Guérin

On se rappelle la plainte du Crédit foncier contre le financier Sarter et le rédacteur en chef de l'*Impartial financier*, Guérin. L'affaire étant revenue sur opposition devant la neuvième chambre correctionnelle, le tribunal vient de rendre son jugement :

Guérin est condamné à 4,000 fr. d'amende ; Sarter à 2,000 fr. d'amende, 300,000 fr. de dommages-intérêts ; plus à quatre insertions dans les quatre journaux judiciaires, plus insertion dans 20 journaux de Paris et 362 journaux de province (un par arrondissement).

Le coût des insertions est fixé à 300 fr. au maximum pour les journaux de Paris et à 200 francs pour les journaux des départements, au total près de 80,000 fr. d'insertions.

### Détournements d'avoine à Remiremont

Des détournements d'avoine étaient dernièrement constatés aux magasins du quartier d'artillerie de Remiremont. L'affaire vient d'avoir son dénouement devant le tribunal correctionnel de cette ville : un préposé des fourrages militaires a été condamné à six mois de prison ; un capitaine d'artillerie et trois fourriers ont été condamnés à quatre, six, et deux mois de la même peine, mais l'application de la loi Bérenger a été faite à ces quatre derniers.

### La grève des bouchers à Clermont-Ferrand

Le procureur de la République avait pris des mesures rigoureuses envers les membres dirigeants du syndicat de la boucherie.

Vingt-cinq bouchers furent arrêtés et écroués à la maison d'arrêt comme tombant sous l'application de l'article 419 du code pénal visant

la coalition ayant pour but d'affamer la population en mettant obstacle à l'abatage des animaux de boucherie.

Mais, hier, les bouchers, ayant réfléchi aux conséquences de leur rébellion, ont pris spontanément la résolution de rouvrir leurs boucheries. Le procureur de la République leur ayant fait signer cet engagement, les arrestations n'ont pas été maintenues.

### L'incendie du Mourillon

L'enquête sur l'origine de l'incendie de la scierie du Mourillon a été confiée à M. le commissaire du gouvernement Guibaud et au surveillant général Layet. Les investigations n'ont encore amené aucune découverte ; mais la malveillance a été écartée. On croit que le feu couvait depuis quelques jours déjà dans les fosses remplies de sciure qui se trouvent à l'intérieur des ateliers.

On espère que toutes les machines ne seront pas perdues. Si cet espoir se réalise, les dégâts seraient d'une importance moindre que celle que l'on estimait hier matin et ne se chiffrent pas alors qu'à deux millions environ, au lieu de quatre à cinq millions.

### Les Sans-Travail en Amérique

Dix mille sans-travail ont recommencé leurs scènes de désordres à Cleveland (Ohio). Ils ont brisé des vitres, forcé les ouvriers de plusieurs usines à quitter le travail, démoli des machines et essayé d'arrêter un train dans les faubourgs.

La police a chargé plusieurs fois pour les disperser, distribuant force coups de bâtons.

Un grand nombre d'émeutiers ont été blessés. Parmi les individus arrêtés, se trouve un anarchiste qui, tous les jours, faisait des discours très violents à un auditoire composé, en majeure partie, de Polonais et d'Italiens.

Vingt mille socialistes ont défilé avec des torches, le premier mai, dans les rues de New-York et ont tenu un meeting à Union square. Une cinquantaine de discours contre le capital ont été prononcés, puis les manifestants qui portaient de nombreux drapeaux rouges se sont dispersés sans qu'il se soit produit de désordre.

## Bulletin Militaire

### Le rengagement des simples soldats

La commission de l'armée est saisie, par M. le vicomte de Montfort, d'une proposition de modification à l'article 69 de la loi du 19 juillet 1889. Il s'agit d'étendre aux simples soldats la faculté qu'ont les caporaux et brigadiers de contracter avec le consentement du chef de corps, des rengagements pour deux, trois ou cinq ans, jusqu'à une durée totale de quinze années. Ces rengagements devront avoir lieu dans le cours de la dernière année du service et pendant celle qui suivra la libération. Un décret déterminera pour chaque arme et pour chaque corps d'armée le nombre des rengagements qui pourront être acceptés.

Les hommes des troupes coloniales pourront être admis à contracter un rengagement après six mois de service.

M. le vicomte de Montfort dit que la nouvelle loi de 1893 vient d'augmenter les forces numériques de l'armée allemande dans des proportions telles que « nous serions grandement coupables de reculer, pour notre compte, de

vant un nouvel effort ; un devoir étroit s'impose à nous, celui de consentir de nouveaux sacrifices ».

Il ajoute :

« Puisque nous ne pouvons plus évidemment augmenter encore nos contingents, et continuer de lutter par le nombre avec des peuples dont la population, à l'inverse de la nôtre, s'accroît rapidement, c'est dans la qualité que nous devons, à l'avenir, rechercher le facteur qui nous donnera le succès. La qualité qui, plus que le nombre, demain comme toujours, fera, dans le combat, l'action réelle. »

M. le vicomte de Montfort fait remarquer, qu'on devrait assurer, après quinze ans de services, aux anciens soldats rengagés un emploi civil rétribué dans une administration de l'Etat, dépendant de l'Etat ou ayant besoin de son autorisation pour exister. Si l'on veut bien, on trouvera aisément, et en très grand nombre, des emplois qui sont trop communément aujourd'hui la récompense des services électoraux ou politiques.

La commission de l'armée paraît disposée à faire un bon accueil à la proposition.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

| Baromètre.                    |               | Thermomètre.  |  |
|-------------------------------|---------------|---------------|--|
| Hier soir, à 5 h.             | au-dessus 12° |               |  |
| Ce matin, à 8 h.              | au-dessus 13° |               |  |
| Midi,                         | 761 m/m       | au-dessus 16° |  |
| Hausse,                       | » m/m         |               |  |
| Baisse,                       | » m/m         |               |  |
| Température minima de la nuit | au-dessus 9°  |               |  |

### INAUGURATION

#### Du Velodrome de la Loire

Rien n'y manque, ni le bouffo-drome, ni le soïfo-drome et l'agencement de la piste est — affirmait un connaisseur émérite — supérieur à celui du Buffalo !!

On « essayait » et, à cet essai, MM. les organisateurs et fondateurs, des gens aimables s'il en existe à Saumur, avaient convié les cyclistes locaux et des environs d'abord, puis l'administration municipale représentée par MM. Piéron et Bonneau, adjoints, la presse locale, les personnalités éminentes s'intéressant aux sports, etc., etc. Les simples curieux s'échelonnaient sur les levées.

Au milieu de quel paysage, mes amis ! Ce paysage de Loire, cette fuite du fleuve entre deux rives aux teintes si douces pour le regard, si tendres, si fondues, si délicates, qu'on dirait une tranquille aquarelle lavée par la chaste main d'une pensionnaire de couvent : des verts frais, des briques claires coupés, ça et là, de

peupliers à la feuille d'olive avant la cueillette ; des boutons d'or plein les talus ; de l'herbe et des fleurettes hautes d'un pied dans l'enceinte ; des haies panachées d'un tas de minces baguettes chocolat à peine hérissées d'une naissante foliole. Au fond, l'horizon des Tuffeaux pareil à une gaze cendrée formant tenture et draperie ; plus près, les « boires », lourdes et troubles, représentant un bassin d'étain en fusion. Des massifs lointains, bronzés à leur base, blonds au faite, simulent un champ de blé à moitié mûr poussé au bord du ciel pailleté d'argent. Aux troncs s'accrochent, pendent, s'échevèlent et flottent des guis figurant tantôt une pelote de laine, tantôt une perruque dépeignée, ou ces plantes flexibles et paresseuses qui, dans les salles à manger, se laissent tomber d'une terre cuite. Des têtes de sautes émondées esquissent des caricatures en argile fraîche. Et puis...

Ah ! ma foi, si je ne modérais mon emballément descriptif, il ne me resterait plus vingt lignes pour les courses.

Trois heures sonnent : attention. Sept « maîtres » de la bécane se mettent en ligne. M. Piéron, chargé du départ, lève son rotin et voilà nos gens qui s'envolent...

Ce sont : Robert Amy, de Saint-Cyr-en-Bourg ; Bodin, de Thouars ; Beurois, Guesneau et Davy, de Saumur (sans rancune, n'est-ce pas, Al-Bert ?) ; Gateau, de Varrains, un « gosse » qui promet et qui prouve des mollets d'acier ; enfin, Bertrand, de Chinon — une renommée du bicycle — Bertrand, qui a vaincu je ne sais plus quel Hercule de la pédale.

Il y a du napan : trois médailles de vermeil, d'argent et de bronze et des primes au passage du poteau, 5 fr. à chacun des quinze tours de piste composant le parcours de 5,000 mètres.

Ils filent comme des oiseaux, ces mâlins-là.

Au 13<sup>e</sup> tour, la lutte se restreint entre Robert Amy et Bertrand. Amy arrive premier d'une longueur de cycle, en 9 m. 39" ; 2<sup>e</sup>, Bertrand ; 3<sup>e</sup>, Guesneau ; 4<sup>e</sup>, Bodin et Beurois ensemble.

Ce qu'on fête Amy qui, du reste, n'a point volé ses bravos ! Il possède une fermeté d'assiette, une régularité de manœuvre, et surtout une allure d'une élégance rare ; vous m'en direz des nouvelles le 13 mai.

En place, repos, et première tournée de champagne. Dame, il fait chaud et soif ; les spectateurs ont fatigué autant que les coureurs : l'émotion !

Une seconde course est proposée et acceptée à l'unanimité. Cinq concurrents enfourchent leurs pneus : Amy, Bertrand, Bodin, Beurois et Guesneau.

Parcours 2,000 mètres, six tours.

1<sup>er</sup> prix, « coupe vélocipédique » ; 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent ; prime de 5 fr. aux cinq premiers tours, de 10 fr. au 6<sup>e</sup> tour (primes offertes par les spectateurs).

Premier, Bertrand, 3 m. 42" ; second, Amy — par bonne camaraderie, par courtoisie, en vrai frère, afin de ne point accaparer les récompenses et surtout de ne point froisser l'amour-propre des rivaux du dehors ; — 3<sup>e</sup>, Bodin ; 4<sup>e</sup>, Beurois ; 5<sup>e</sup>, Guesneau.

Deuxième tournée de re-champagne ; distribution des récompenses et des primes.

Et alors apparaissent des gigots, des saucissons et des camemberts qu'escortent respectueusement des fioles de Champigny...

Seigneur, préservez-nous de la tentation ! Mais, comme je crains d'y succomber en dépit de l'appui céleste, je me sauve. Raca, Capouel

Dans un prochain numéro, nous dirons les *addenda* que nous rêvons pour le vélodrome.

### Vote des députés de Maine-et-Loire

Scrutin sur la discussion immédiate du projet de M. Flandin relatif aux interpellations.

Ont voté pour : MM. Coudrouse, de Grand-maison (l'un des signataires de la proposition) et D<sup>r</sup> Guignard.

Ont voté contre : MM. de Soland, de La Bourdonnaye, de Maille et Laurent Bougère.

### L'EXCURSION

#### De la Société archéologique de Touraine

C'est lundi prochain, 7 mai, que la Société archéologique de Touraine fera son excursion annuelle.

Cette excursion comprendra la visite du château de Montreuil-Bellay, de l'église du Puy-Notre-Dame et de l'abbaye d'Asnières (Maine-et-Loire).

Voici le programme de la journée :

Départ de Tours, 7 h. 45 matin, gare d'Orléans.

Arrivée à Saumur, 9 h. 2. — Départ pour Montreuil-Bellay, en voiture, 9 h. 15. — Déjeuner, 10 h. 30. — Visite du château, midi. — Départ de Montreuil, 2 h. — Arrivée au Puy-Notre-Dame, 3 h. — Départ, 4 h. — Arrivée à Asnières, 4 h. 50. — Départ, 5 h. 30. — Arrivée à Saumur, 6 h. 30. — Départ, 6 h. 58 ou 10 h. 30. — Arrivée à Tours, 9 h. 43 ou 11 h. 44.

Le prix de l'excursion (sauf dîner à Saumur, s'il a lieu) est fixé à 20 fr.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Raguideau, vient d'être agréé comme huissier de la Banque de France, à Nantes.

#### Les Angevins au Salon des Champs-Élysées

Dans la liste des artistes angevins qui ont exposé au Salon des Champs-Élysées nous remarquons les suivants, nés à Saumur ou dans l'arrondissement :

#### PEINTURE

M<sup>lle</sup> Louise Arc-Valette, née à Saumur, élève de Lansyer et de MM. Muraton et Vauthier, à Longué.

*Fin de pluie.*

M. Auguste-Charles Corbineau, né à Saumur, élève de MM. Jules Lefebvre et Hébert, rue Hégésippe-Moreau, 25.

Sablaise ; Sables-d'Olonne (Vendée).

Portrait de M<sup>me</sup> G...

#### SCULPTURE

M. Eugène Porcher, né à Fontevraud, élève de M. Thomas.

Sommeil, figure plâtre.

#### GRAVURE

M<sup>lle</sup> Poynot, née à Montreuil-Bellay.

Une gravure (eau forte) : *La leçon de lecture*, d'après Terbuçq.

#### Fédération des combattants de 1870-71 de Maine-et-Loire

Nous recevons la communication suivante :

« Le comité est heureux de pouvoir annoncer aux 4,300 braves, qui ont bien voulu lui faire parvenir leur adhésion, qu'une réunion générale aura lieu le 13 mai prochain, à deux heures précises, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Angers.

» Sans donner, dès maintenant, le texte entier de l'ordre du jour, le comité se fait un plaisir de faire connaître aux intéressés que M. E. George, président du comité central de Paris, assistera à cette importante réunion et prendra la parole pour exposer le but, les devoirs et les espérances de la Fédération.

» Dans quelques jours, tous les frères d'armes de l'Anjou recevront leurs lettres d'invitation.

» Le Président, ALFRED BODINEAU, »

La réunion générale des anciens combattants de 1870-71, de Saumur, aura lieu dimanche prochain 6 mai, dans la salle de la Justice de Paix, à 2 heures du soir.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> vérification des comptes de la Société ; 2<sup>o</sup> reconnaissance des nouveaux sociétaires ; 3<sup>o</sup> élection de tous les membres du bureau et du comité ; 4<sup>o</sup> désignation des délégués de sections ; 5<sup>o</sup> prorogation du délai d'admission ; 6<sup>o</sup> remise des insignes.

Le Président, LAMY.

Tous les anciens combattants de 1870-71 seront admis à cette réunion.

#### L'eau de Loire

On nous demande de divers côtés, dit le *Petit Courrier* d'Angers, des renseignements sur l'information venue de Nevers et d'après laquelle l'eau de Loire serait contaminée par le bacille typhoïde.

A défaut des documents officiels que nous avons réclamés et qui ne viennent pas, voici la lettre que nous avons reçue d'un de nos confrères en situation d'être bien renseigné :

« La nouvelle dont il s'agit concerne le 85<sup>e</sup> d'infanterie en garnison à Cosne-sur-Loire. En effet, il y a eu plusieurs cas de typhoïde dans ce régiment, mais pas un en ville. Et pour-

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Albert de Rosen sortit de sa maison en flammes, monta sur le rempart, tira un dernier coup de carabine, et laissa tomber à ses pieds son arme désormais inutile.

Il croisa les bras sur sa poitrine et attendit l'ennemi. Les Golden-daggers le lièrent étroitement avec des cordes et l'emmenèrent au campement. Lile et Towah aussi furent faits prisonniers.

Le lendemain, on se rassembla sur la montagne pour élire un chef.

Il y eut des coups de couteau échangés mais personne ne réunit une quantité suffisante d'adhérents.

Le sergent Saunders et un Canadien du nom de Bolton avaient chacun quatre voix ; d'autres en avaient trois, d'autres deux ; il y en avait une trentaine qui s'étaient donné à eux-mêmes leur confiance et qui avaient un seul suffrage.

— Avant qu'on te coupe par morceaux, la-

veur de limon, dit Saunders au comte Albert qui regardait tout cela tranquillement, donne-nous ton avis.

— Mon avis, répondit Rosen, est que vous alliez à vos carabines. Mon chien Lyon a flairé les Vecinos.

Lyon était un magnifique chien du Sud que Towah avait conquis sur les Mexicains. Il sentait les Vecinos d'une lieue.

— Arow (à vos rangs !) cria presque en même temps la sentinelle placée au sommet de la montagne.

Il y eut un moment d'inexprimable tumulte. Tout le monde voulait commander, personne ne consentait à obéir.

La sentinelle tira son coup de carabine et se replia.

Saunders s'élança vers Rosen et coupa ses liens avec son couteau d'or, qui lui pendait au cou.

— Dieu me damne ! s'écria-t-il, le laveur de terre nous a tué treize hommes ; il se bat bien. Je vote pour qu'il soit notre mayor !

Ce ne fut qu'un cri :

— Commandez-vous, gentleman ! nous vous laisserons votre or et votre vie !

Rosen saisit la carabine qu'on lui présenta

et ordonna qu'on mit en liberté ses compagnons. Il prit le commandement et jeta les Vecinos au bas de la montagne.

Après la bataille, on vint faire entre ses mains le serment de l'obéissance. Bolton seul, au lieu de jurer, lui frappa rudement dans la main et dit :

— Je veux voir si le sang du laveur de terre est aussi rouge que le mien.

La loi des Couteaux d'or ne permet pas de refuser le duel. Bolton monta sur une des roches jumelles dont M. le vicomte vous a parlé ; Rosen se plaça sur l'autre. Bolton fit la culbute et tout fut dit. Le comte Albert était mayor des Golden-daggers.

Sous ce mayorat, les pauvres chasseurs d'or de la plaine eurent la paix ou à peu près. Il n'eut pas l'idée folle de civiliser ses sauvages soldats, mais il leur apprit à tirer l'or du Torrente-Santo et employa leur humeur batailleuse à combattre les Mexicains.

Ceux-ci jurèrent sa perte.

Ce fut vers ce temps qu'il me fut donné d'approcher le comte Albert. Je crois avoir connu ses plus secrètes pensées. Je ne sais ce qu'il eût fait, placé dans une sphère moins excentrique, mais je peux lui donner ce témoi-

gnage qu'il avait un vaillant cœur, une saine intelligence et de bonnes intentions.

— Rien que cela ! s'écria la marquise ; mais je trouve moi que c'était un héros, tout uniment, qu'en dites-vous, mesdames ?

Le comte Albert de Rosen fut déclaré héros par la majorité des vicomtesses.

Henri de Villiers sourit à sa future belle-mère et répéta :

— Un héros, ma cousine, un héros véritable !

Georges Leslie, en prenant un temps de repos, chercha le regard d'Hélène. Celle-ci avait attiré la main de la marquise jusqu'à ses lèvres et la baisait d'un air pensif.

— Albert de Rosen perdit la vue, reprit Georges, le jour où M. le vicomte le rencontra prisonnier des Mexicains.

Hélène lâcha la main de sa mère et ouvrit tout grand ses yeux attristés.

— Aveugle ! murmura-t-elle.

— Le comte Albert est aveugle ! répéta-t-ou de toutes parts.

— Quand M. de Villiers le vit couché sur son brancard, répliqua Georges Leslie, le vent d'une balle venait de lui ravir la lumière.

2 mai 1894.

La liquidation des valeurs a été très facile, ce qui du reste était à prévoir après la façon dont s'était passée celle de nos rentes. En général, le marché paraît bien disposé, mais il ne faut pas se dissimuler que depuis deux jours la progression a été bien rapide, et que les hauts cours cotés sont susceptibles d'amener des réalisations.

Les places étrangères sont calmes. En fin de séance on est un peu moins emballé.

Le 3 0/0 finit à 100.20. Le 3 1/2 à 106.90.

Les rapports sont des plus modérés sur les sociétés de crédit. Le Foncier finit à 952.50. Le Crédit Lyonnais conserve toute sa fermeté. Hausse de la Banque de Paris sur le succès de l'emprunt ottoman qu'elle émet le 10 mai et dont nous aurons l'occasion de parler.

Le Suez très ferme de prime abord réactionne légèrement ensuite.

L'Italien avec un léger déport est bien tenu à 78.35. L'Extérieure est lourde. Il y a sur ce fonds un peu trop d'acheteurs.

Les fonds autrichiens sont bien tenus. Le 4 0/0 Turc est en réaction de 0.10 c.

Nous avons dit que le Comptoir National d'Escompte émettait sur la place de Paris un emprunt de 3 1/2 0/0 de 55 millions du gouvernement norvégien; les autres émetteurs de cet emprunt sont: à Londres, MM. Hambro et fils; à Francfort, MM. de Rothschild et fils; à Hambourg, MM. Bekrens et fils, à Berlin, M. Bleichröder; à Bruxelles, la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.

Ce patronage peut être considéré comme la meilleure des garanties, car lorsque ces maisons et établissements patronnent toute une affaire, on peut être certain qu'elle présente toutes les garanties de sécurité désirable.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

Exigez de vos fournisseurs qu'il ne vous donnent que du Tapioca Rils.

## Dernières Nouvelles

Mercredi, 2 h. du soir.

### Arrestation de M. Rocher

LYON. — M. Rocher, rédacteur du journal *Le Peuple*, qui interrompit M. Casmir-Perier au banquet d'inauguration de l'Exposition, a été arrêté à Bonane à la suite d'un discours plein de violences qu'il y a prononcé.

HAVAS.

### Grand choix

DE

## CIERGES de COMMUNIONS

A des prix défiant toute concurrence.

Dépôt chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RENAULT, 5, place de la Gendarmerie.

Dans tous les cas où les pectoraux sont utiles, et notamment contre les rhumes, toux d'irritation, grippe ou influenza, catarrhe, bronchite, emphyseme, il n'est pas de médicaments plus recommandables que le *Sirope de Regnaud* et la *Pâte Regnaud*. Par leur saveur exquise et leur constante efficacité, ils méritent d'être placés au premier rang des préparations du même genre.

## Magasin de la PETITE-JEANNETTE

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans,

informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de plastrons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

tant Cosne est alimentée, comme la caserne Binot, avec l'eau de la Loire.

» L'épidémie dont a souffert le 83<sup>e</sup> doit avoir une source autre. Dans les casernes, il n'est pas rare que l'on se serve, pour la boisson, d'eau destinée aux lavages et qui, par conséquent, n'est pas filtrée. Mais, pas que nous sachions, la Loire ne charrie de bacilles.

» D'ailleurs, le régime doit faire sa rentrée à Cosne les 10 et 30 mai prochain, après avoir, comme tous les ans, exécuté ses tirs à longue distance au camp d'Avor.

### Chapelle N.-D. des Ardiillers

Dimanche 6 mai, Pèlerinage annuel des enfants de Saumur, sous la présidence de M. l'abbé Brisser, curé de Saint-Pierre.

A 4 heures 1/2: vêpres, allocution par M. le curé de Saint-Pierre; offrande des fleurs; bénédiction des petits enfants; consécration à N.-D. des Ardiillers; salut solennel et procession dans le jardin.

### SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

#### Incendie

Mardi dernier, vers 8 heures du soir, une meule de paille, appartenant au sieur Hélan, de Saint-Lambert-des-Levées, et placée dans sa cour, a pris feu subitement pendant qu'Hélan et les siens soupaient. Malgré la rapidité des secours, on ne put sauver que la valeur d'une voiture. La perte, estimée 450 fr., est couverte par une assurance.

La cause du sinistre reste inconnue; on n'a vu rôder dans le pays aucun nomade suspect et deux domestiques, qui travaillaient aux environs quelques minutes avant que le sinistre n'éclatât, n'ont rien remarqué d'anormal. Peut être, — mais l'hypothèse n'a rien que de très vague — une étincelle, sortie de la cheminée d'un voisin contre le mur duquel s'appuyait la meulée, est-elle tombée sur la paille. En tout cas, les investigations n'ont, jusqu'à présent, fourni aucun résultat.

### GRÉZILLÉ

#### Un pendu

Le 1<sup>er</sup> mai, à Groslay, commune de Grézillé, la femme Guindier quittait son domicile vers 8 heures pour conduire au champ les vaches d'un voisin; et son mari, âgé de 78 ans, se rendait dans une culture sise à côté de sa maison. En rentrant à 11 heures, la dame Guindier aperçut le vieillard pendu à l'une des branches d'un prunier planté au fond de sa cour. Elle appela au secours, et les plus proches habitants dépendirent le bonhomme dont le corps avait conservé sa chaleur.

On avisa la gendarmerie de Martigné-Briand, qui vint, accompagnée de M. le docteur Priou, de Quincé, constater le décès.

La veuve, interrogée, n'a pu renseigner sur les motifs ayant poussé Guindier à se pendre. Il ne manifestait aucune intention de suicide; bien mieux, il avait, le matin, déjeuné d'un fort bon appétit.

Toutefois, le fermier de Guindier, un sieur Lambert, a révélé une circonstance qui, jusqu'à un certain point, éclairerait l'accident inattendu. La veille, comme Guindier, fort mauvais coucheur, menaçait la femme et la domestique de Lambert de les tuer à coups de fusil, le fermier, impatienté de ses attaques continuelles, lui déclara qu'il allait prévenir la gendarmerie et vint, en effet, porter plainte.

On pourrait donc supposer — on le suppose dans le pays, — que Guindier s'est suicidé pour échapper aux poursuites qu'il redoutait après la dénonciation de Lambert.

### Un chemin de fer aérien à Nantes

La Compagnie d'Orléans poursuit, dit-on, activement l'étude du déplacement de la voie ferrée qui rend si difficile la circulation des quais de Nantes. Il s'agit, comme le Maire l'a exposé au Conseil municipal, de construire une sorte de viaduc, à la hauteur du premier étage des maisons; la rampe y accédant commèncerait au pont de la Rotonde. Une plateforme, de niveau avec la nouvelle voie, s'élèverait au-dessus de la gare actuelle de la Bourse et formerait salle d'attente.

La voie des tramways serait transportée directement au-dessous de celle du chemin de

fer, de manière à dégager complètement la chaussée. On évalue la dépense à six millions, dont le paiement serait supporté par l'Etat, la Ville et la Compagnie.

Celle-ci, en évitant des indemnités qui lui incombent en raison des accidents, trouverait la compensation de ses avances.

On pourra dissenter longuement sur les avantages et les inconvénients de ce projet à coup sûr original — favorable à la circulation — mais désagréable aux habitants des maisons bordant les quais, car ils perdront le beau panorama de la Loire.

On croit que dix-huit mois seraient nécessaires pour l'exécution des travaux.

(Nouvelliste de l'Ouest.)

### Vins du Cher et de la Touraine

On écrit de Saint-Georges-sur-Cher, le 26 avril :

» Nos vins rouges, Cher, Touraine et vins de la Loire sont presque tous vendus. Nous ne nous rappelons pas les avoir vus aussi tôt enlevés.

» Les vins blancs restent encore; cela tient à ce que les prix des grands vins de Vouvray ont été tenus très élevés pour la mise en bouteilles.

» Les cours des rouges sont tenus très fermes et on paie : Vins rouges du Cher, de 70 50 à 75 50 les 250 litres nn; rouge Touraine de 55 50 à 60 50.

» Vins de la Loire complètement épuisés.

» Blanc de Vouvray, grands crus, de 3 à 400 fr. la pièce logée; bons ordinaires, de 100 à 125 fr.

» Nos vignes sont belles et promettent beaucoup jusqu'à ce moment; pas trace de gelée, beaucoup d'eau et un peu de grêle, mais pas de mal. S'il ne survient rien, nous ferons encore une bonne récolte.

## VARIÉTÉS

### Guillaume Lekeu

MUSICIEN ANGEVIN

On lit dans le *Figaro* :

« Dimanche dernier, à la salle d'Harcourt, un concert a été donné, uniquement formé d'œuvres du compositeur angevin, mort il y a quelques jours, Guillaume Lekeu. L'orchestre, sous la direction de M. Vincent d'Indy, jouait trois pièces symphoniques, et notamment une grande fantaisie sur des airs populaires angevins. M<sup>me</sup> Deschamps-Jehin chantait des mélodies. Et M. Eugène Ysaye, le célèbre violoniste, tenait la partie de violon d'une sonate écrite, je crois, pour lui, et qu'il a jouée déjà avec un succès très vif, l'hiver dernier, dans un concert de musique de chambre à Bruxelles.

» Toutes ces œuvres ont été vivement acclamées.

» Guillaume Lekeu était digne de l'honneur que ces artistes éminents ont rendu, ainsi, à sa mémoire. Parmi les jeunes musiciens de ce temps, — je veux dire les vrais jeunes, ceux de son âge, — je n'en ai pas rencontré de plus instruit, ni de plus habile: aucun, en tout cas, ne pouvait avoir un plus ardent désir de bien faire. Et Lekeu touchait à peine à ses vingt-quatre ans lorsqu'il est mort, il y a trois mois, emporté par cette contagion de la fièvre typhoïde qu'une négligence de l'administration municipale avait, dit-on, déchaînée sur Paris.

» Je le connaissais depuis longtemps, et je l'aimais beaucoup. Je me rappelle la première visite qu'il me fit, un soir d'hiver, il y a six ou sept ans. Un ami commun lui avait parlé de mon admiration pour Beethoven, et tout de suite il était venu pour s'entretenir avec moi de ce cher grand homme. Il avait l'air d'un enfant; et, de fait, c'en était un, car il se plaignait à moi, je me souviens, des heures d'ennui que lui valait, tous les jours, la préparation de son baccalauréat. Belge d'origine, mais élevé en France, il avait commencé ses classes au lycée de Poitiers; il venait les finir à Paris. Il parlait avec un accent à demi

wallon, à demi poitevin, que rendait plus étrange encore l'ampleur prématurée de sa voix.

» Mais j'eus vite fait de lui pardonner sa voix, tant je fus étonné et ravi de ce qu'elle disait. Dans les intervalles de ses classes, ce collégien de seize ans avait trouvé le loisir d'étudier à fond l'œuvre complète de Beethoven: il connaissait les sonates et les symphonies, les quatuors, les lieds, les ouvertures, et jusqu'à ces mélodies écossaises dont Beethoven, aux dernières années de sa vie, avait été chargé d'écrire les accompagnements.

» De tout cela, naturellement, il n'avait rien entendu, car ce sont, pour la plupart, des choses qu'on n'entend guère à Paris, et moins encore à Poitiers. Mais il avait lu toutes les partitions, et sa mémoire musicale était si vive qu'il lui suffisait de lire avec soin le morceau le plus compliqué pour aussitôt le savoir par cœur à peu près en entier. Son intelligence et son goût égalaient sa mémoire. Il était allé à Beethoven d'instinct, comme au plus fort de tous: il avait étudié sa vie pour mieux comprendre son œuvre: et sous les notes de sa musique il avait senti battre le cœur le plus passionné, le plus vaste cœur de poète qu'il y ait eu jamais. De sorte que, venu pour m'interroger, ce fut lui qui, ce soir-là, m'instruisit sur Beethoven. Et quand il me dit, en me quittant, qu'il avait hâte de se délivrer de son baccalauréat pour pouvoir, à son tour, composer de la musique, je me rappelle que j'en ressentis une véritable joie: il me sembla qu'avec de telles dispositions, et sous la conduite d'un tel maître, cet enfant ne pouvait manquer de devenir, quelque jour, un bon musicien.

» Il l'est devenu très vite, plus vite encore que je n'aurais pensé; peut-être le malheureux devinait-il déjà qu'il n'avait pas de temps à perdre pour nous laisser le témoignage de l'âme d'artiste qui était en lui. Dès l'année suivante, il étudiait l'harmonie et le contrepoint avec son compatriote César Franck, qu'il étonnait par la rapidité, la rareté de ses progrès. Puis ce fut M. Vincent d'Indy qui consentit à l'aider de ses conseils, frappé, lui aussi, de ce qu'il découvrait dans ce jeune homme de talent et de science. Lekeu eut encore d'autres maîtres, les Bach, Hændel, Mozart, Wagner, dont il ne se fatiguait point d'écouter les leçons. Mais son vrai professeur de musique resta toujours Beethoven. La tendresse filiale qu'il lui avait vouée grandissait avec les années, et je me rappelle que lorsque je l'ai vu pour la dernière fois, de nouveau nous jouâmes toute une soirée à nous exalter en commun sur cet homme de Dieu.

» Beethoven et ses grands devanciers nous absorbaient à un tel point, lui et moi, que c'est à peine si nous trouvions le temps de nous occuper d'autre chose: de telle sorte que, à mon regret, il y a dans les dernières compositions de Lekeu plusieurs morceaux que je ne connais pas. Mais sans les connaître, je puis vous assurer qu'ils méritent d'être entendus; car l'homme qui les a écrits était un véritable artiste, avec le plus extraordinaire ensemble des qualités morales et des qualités pour ainsi dire manuelles que demande le service de son art. Il savait son métier et le comprenait. Et je ne m'étonne point que ses maîtres et ses amis aient gardé un si profond souvenir de ce noble jeune homme, en qui revivait quelque chose de la simplicité, de la sérénité et de la conscience des musiciens d'autrefois.

T. de Wyzewa.

Angers restera-t-il, pour fêter ses compositeurs, en arrière de Paris?  
Qu'en pense M. de Romain?

## TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix: 450 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph<sup>ie</sup>, 21, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 14, 13, 16, rue Saint-Jean.

# EPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

**RIUM** Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)  
**Madère** du Cap, depuis 1.50 —  
**Malaga** vieux, depuis 1.75 —

Tribunal de commerce de Saumur

## Faillite Tinlet

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la faillite du sieur Tinlet, marchand à Saumur, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le lundi 7 mai 1894, à 10 heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de Commerce de Saumur

## Faillite Leblanc

Par jugement du 1<sup>er</sup> mai 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte provisoirement audit jour le sieur Florent Leblanc, charbon à Villebernier.

M. Ernoul a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

Greffe du Tribunal de commerce de Saumur

## Liquidation judiciaire Chouteau

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire du sieur Chouteau-Bandry, boulanger aux Rosiers, sont invités, par ordre de M. le Juge-commissaire et conformément aux dispositions de l'art. 504 du Code de commerce, à se présenter le mercredi 9 mai, à 10 heures, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

**CAPÉ A CÉDER A SAUMUR,** très bien situé. S'adresser au bureau du journal.

## GOUVERNEMENT NORWÉGIEN

Emprunt 3 1/2 0/0 de fr. 33,157,600

Conversion de l'Emprunt 4 0/0 1880

PRIX D'ÉMISSION 99 0/0

Soit Fr. 498,96 par titre de Fr. 504

Jouissance 15 avril 1894

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 473 76 à la répartition du 15 au 17 mai.

Ou, si le souscripteur le préfère :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 100 80 à la répartition du 15 au 17 mai ;

— 372 96 à toute époque jusqu'au 29 septembre au plus tard (avec intérêts à 3 1/2 0/0 depuis le 15 mai).

Ces titres, affranchis de tout impôt, rapportent 3 1/2 0/0 d'intérêt annuel, payables à Paris au Comptoir National d'Escompte.

CONVERSION

Les porteurs de titres de l'Emprunt 4 0/0 de 1880, qui en font la demande avant le 8 mai 1894, recevront, avec les titres du nouvel Emprunt 3 1/2 0/0, une soulte en espèces de 15/800 = fr. 8 1/2 par titre de 504 francs.

La souscription sera ouverte du 4 au 8 mai 1894, au Comptoir National d'Escompte de Paris et à la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Pour le détail des Conditions, se reporter au Prospectus.

A dater de la Saint-Jean, le Bureau de placement actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n° 41, maison RENÉ.

## A LOUER PRÉSENTÉMENT MAISON

Rue du Grand-Noyer, 4, occupée précédemment par M. Richard, avocat.

S'adresser à M. Louis MAYAUD, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Un Phaëton en bon état

2<sup>o</sup> UN PONEY

S'adresser rue de Bordeaux, 50.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Une MAISON d'habitation

Comprenant : salon, salle à manger, deux cuisines dont une vitrée, trois chambres à coucher, un cabinet formant chambre, mansarde et chambre de domestique, cave, serre-bois, vaste jardin d'agrément bien planté, jardin potager attenant.

Le tout situé route de Rouen, 33.

S'adresser chez M. DESCHAMPS propriétaire, route de Rouen, 74.

## UN JARDINIER marié

32 ans très au courant des travaux de serre, demande place de jardinier dans un château ou maison bourgeoise. Très bonnes références à disposition.

S'adresser à M. MAURICE, 82, rue du Chemin de fer, à Nanterre (Seine).

IL A ÉTÉ PERDU un petit chien terrier jaune répondant au nom de Marquis.

Le rapporter à M. MARTIN, rue du Portail-Louis, 16.

## THYMOL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du Sacon : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.



## Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

Pr route (pneus Michelin ou autres) 450 F

Pr course — — 500 »

De dame — — 450 »

„L'Épatant" — — 375 »

Type officier qual. sup<sup>re</sup> creux 32<sup>re</sup> 350 »

Populaire „Petit Bourg" — — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire rue du Temple, 5, SAUMUR

## UNE MAISON

A VENDRE OU A LOUER

A Dampierre

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Michaux.

S'adresser à M. JOSEPH SCHRETTENTHALER.

## Ville de Saumur

## SOMNAMBULE DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M<sup>me</sup> LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels.

Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35

— Amieux — » 85

— des Mousquetaires, Flon, — » 95

— — 1/2 b. — » 75

Thon à l'huile, — » 75 et 1 50

Langouste (recommandé) » 85 et 1 40

Homard entier, — » 95 et 1 60

Petits pois moyens, — » 75 et 1 25

Haricots verts, — » 55 et » 90

Petits pois RODEL, 1 25 et 2 40

NOTA. — Manquant de petits

pois fins, nous donnons des petits

pois extra fins, la boîte de 2 f. 10

est vendue 1 fr. 40

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

## ÉPICERIE PARISIENNE

23, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines

MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# PRINTEMPS - ÉTÉ 1894

# MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Grand choix de DRAPERIE Noire et Bleue pour première Communion

Uniforme Saint-Louis.

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.